

Questions orales

M. Lang: Je crois qu'il est clairement établi qu'à l'exception de l'aide financière qui pourrait être consentie dans le cadre d'un programme essentiellement provincial, cette question relève de la compétence des provinces et des municipalités et de personne d'autre. J'ai également indiqué au sujet des programmes de trains de banlieue annoncés il y a un an, que nous consacrerions 100 millions de dollars, sur une période de 5 ans, pour permettre d'appliquer les programmes déjà en place dans ce domaine; donc, à cet égard, nous avons fourni des sommes comme on l'avait dit pendant la campagne électorale de 1974. Toutefois, tous les programmes de l'État font l'objet de fortes compressions budgétaires, ce qui nous oblige donc à réfléchir attentivement aux autres initiatives que nous pouvons prendre.

* * *

● (1420)

LES AFFAIRES URBAINES

LE PROJET DE SUPPRESSION DU SERVICE DE TRAINS DE BANLIEUE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL—L'OPPORTUNITÉ D'ENTRETIENS ENTRE LE MINISTRE ET LES INTÉRESSÉS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines auquel le gouvernement a confié une responsabilité plus grande dans la province de Québec. Étant donné que le gouvernement a maintenant officiellement refusé d'accorder de l'aide aux villes pour le transport urbain, comme il s'y était engagé, et étant donné le grave problème qui commence à se poser à Montréal puisque le CN et le CP ont fait connaître leur intention d'interrompre les services de trains de banlieue dans cette ville, le ministre rencontrera-t-il les représentants de la communauté urbaine de Montréal, du Canadien Pacifique et des Chemins de fer nationaux du Canada pour s'assurer qu'il n'y aura pas de réduction des services de trains de banlieue dans la région métropolitaine de Montréal, et fera-t-il une déclaration à la Chambre à ce sujet?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Mes réponses à ces nombreuses questions sont oui, monsieur l'Orateur.

* * *

[Traduction]

LE NORD CANADIEN

LES TRAVAUX DE FORAGE DE CANMAR DANS LA MER DE BEAUFORT—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE REVUE INDÉPENDANTE DU PROGRAMME

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à propos des incidents qui se produisent sans cesse dans la mer de Beaufort. J'aimerais citer un extrait de l'étude technique sur le programme de forage. A la page 72, le ministre dit que la grosse question, c'est de savoir pourquoi la société Canmar a foré à l'aveuglette dans une zone surpressurée alors qu'elle dispose d'un matériel de détection

[M. McGrath.]

ultra-moderne. Étant donné que cette étude est effectuée par les personnes qui ont décidé de poursuivre les travaux de forage malgré les risques, le ministre peut-il nous dire pour quelle raison il n'a pas veillé à faire faire une autre étude parallèle et indépendante?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas ces fonctionnaires qui sont chargés de l'étude. Le député fait allusion, je pense, à des études provisoires effectuées par diverses personnes pour connaître la réaction des habitants du Delta du Mackenzie. Une fois que nous la connaissons, nous établirons un rapport définitif stipulant les conditions auxquelles la société Dome Petroleum devra se soumettre et les obligations qu'elle devra remplir pour les travaux de forage ultérieurs; l'étude en cours n'a pas été confiée aux mêmes personnes.

LE FORAGE EXPLORATOIRE POUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DANS LA MER DE BEAUFORT—LE PROJET D'OCTROI DE PERMIS DE 5 ANS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): J'espère que le ministre vérifiera sa réponse auprès du chef de la direction des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, M. Joyce. Comme en fait foi le Hansard du 15 février, à la page 3047, le ministre a déclaré que rien ne permettait encore de supposer qu'on accordera un permis de forage de cinq ans. Compte tenu du fait que les hauts fonctionnaires du ministre lui-même ont recommandé publiquement ce genre de permis, et du fait que certains de ces hauts fonctionnaires font maintenant partie du public, le ministre s'engagerait-il à faire faire une nouvelle étude indépendante de la question, et la renverrait-il au comité permanent de façon à assurer une certaine objectivité dans le choix du genre de permis de forage qui sera accordé?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le gouvernement et moi-même prendrons la décision, et non pas des hauts fonctionnaires. En outre, notre décision sera fondée sur les recommandations des collectivités en cause, de personnes de l'extérieur et de fonctionnaires.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LE RETOUR À L'HEURE AVANCÉE EN VUE DE CONSERVER L'ÉNERGIE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que très bientôt notre pays aura probablement à faire face à une pénurie de gaz naturel et de pétrole, et étant donné également que plusieurs provinces canadiennes ont formé le désir de revenir à l'heure avancée, est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre s'il se propose de consulter les provinces en vue d'en venir à l'heure avancée à longueur d'année, ceci dans le but de conserver l'énergie et nous permettre de vivre au «diapason des rayons solaires»?